

Axe 2	Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
Mesure 21	Ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens
Ministères et opérateurs pilotes	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) : Bureau des villes et territoires durables (AD4) Appui de la Direction de l'eau et de la Biodiversité – Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles (EARM 4)</p>
Autres ministères et opérateurs impliqués	<p>Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MTECT), Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)</p> <p>Ministère de la Culture – Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Service de l'architecture & Service du patrimoine – SDMHP – Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial</p> <p>Office français de la biodiversité (OFB), Etablissements publics Fonciers, Agences de l'Eau, ADEME, CEREMA</p>
Contexte/enjeux	<p>Les bénéfices sociaux et environnementaux auxquels contribuent la présence de nature en ville sont désormais bien établis : adaptation au changement climatique par rafraîchissement de l'air, reconquête de la biodiversité, amélioration de la gestion de l'eau, dépollution de l'air, fonction nourricière, mais aussi amélioration de la qualité du cadre de vie, création d'espaces de convivialité et d'espaces incitant aux pratiques sportives et favorables à la bonne santé mentale et physique.</p> <p>Principalement liés à l'imperméabilisation des sols et à la concentration des bâtiments, les phénomènes d'îlots de chaleur touchent par exemple plus fortement les espaces urbanisés. En apportant de la nature dans ces espaces (en particulier des espaces verts arborés), la température urbaine peut baisser localement de 3 à 5 °C.</p> <p>La désimperméabilisation et la renaturation des sols permettent également de lutter contre les inondations en permettant à l'eau de s'infiltrer, elles aussi en grande partie dues à l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Restaurer les milieux naturels dans les zones urbaines est donc une solution fondée sur la nature, levier de résilience face aux impacts du changement climatique en réduisant leur vulnérabilité, par la mise en place de solutions fondées sur la nature, comme la végétalisation. Cela a également des effets bénéfiques en termes d'atténuation du changement climatique, de restauration de la biodiversité et d'amélioration de la santé et du cadre de vie des habitants.</p> <p>Par ailleurs, des études locales démontrent que plus la proximité et la densité d'espaces verts dans un rayon de 1 à 3 km est grande, plus le sentiment de</p>

	<p>bien-être et l'état de santé auto-déclaré par les citoyens sont élevés². Les espaces de nature favorisent le repos et l'apaisement dans des milieux urbains souvent denses. Des études ont montré qu'en France, le taux de dépression est 1,33 fois supérieurs dans les zones avec peu d'espaces naturels³.</p> <p>Pour plus de 8 Français sur 10, la proximité d'un espace vert est un critère important dans le choix de leur lieu d'habitation. Les recommandations internationales portent sur une surface de 10 à 40 m² d'espaces verts par habitant en ville.</p> <p>Enfin, la nature en ville est un lieu privilégié d'interactions sociales, notamment par l'implication des habitants dans les projets d'agriculture urbaine ou la construction collective d'un projet de nature en ville avec les habitants d'un quartier.</p> <p>Le maintien ou l'augmentation des espaces verts urbains doit se concilier avec l'impératif de sobriété foncière et la demande de logements, en optimisant la densité des espaces urbanisés, et en encourageant le recyclage urbain pour éviter l'extension urbaine.</p>
<p>Action 1</p> <p>Pilote : DHUP/AD</p>	<p>Objectif : Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain.</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mesure renaturation des villes et des villages du Fonds vert dès janvier 2023. <p>Avec la mesure de renaturation des villes et des villages, lancée dans le cadre du fonds vert, l'Etat contribue à financer ces projets de végétalisation des espaces publics Les actions éligibles à la mesure renaturation doivent contribuer, dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la renaturation des sols et espaces urbains : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique (stabilisation et renaturation des sols, etc.) ; • la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues, de zones d'infiltration des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols ; • la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).

² DE VRIES, S., VERHEIJ, R. A., GROENEWEGEN, P. P.& SPREEUWENBERG, P. 2003. *Natural environments – Healthy environments? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health*. Environment and Planning A, 35, 1717–1731, in OMS, 2016, Urban green, spaces and health, a review of evidence

³ Sandrine Manusset, *Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains*, Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012, mis en ligne le 23 juillet 2014, consulté le 07 mars 2018. URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9389>

CEREMA, *Nature en ville – série de fiches ; Fiche n° 3 : Nature en ville et santé – Illustrations par des Ecoquartiers*, septembre 2018, ([en ligne](https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/17059/nature-en-ville-serie-de-fiches-fiche-n-3-nature-en-ville-et-sante-illustrations-par-des-ecoquartier?_lg=fr-FR) : URL https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/17059/nature-en-ville-serie-de-fiches-fiche-n-3-nature-en-ville-et-sante-illustrations-par-des-ecoquartier?_lg=fr-FR)

Les projets doivent être localisés dans l'espace urbanisé pour être éligibles, et ils doivent mobiliser des solutions fondées sur la nature.

Parmi les espaces urbanisés, les quartiers prioritaires de la ville présentent une plus forte vulnérabilité sociale et climatique. Particulièrement touchés par l'augmentation du coût de l'énergie, de l'alimentation, du carburant, mais aussi les pollutions environnementales et sonores, ils sont aussi parmi les plus impactés par les dérèglements climatiques, tels que les pics de chaleur, la sécheresse, la raréfaction de la ressource en eau, les inondations, du fait d'une bétonisation souvent plus marquée. Lors de l'épisode caniculaire de l'été 2022, 62% des habitants de ces quartiers ont rencontré des difficultés à trouver un îlot de fraîcheur, soit 14 points de plus que la moyenne des Français.

Afin d'inciter à la restauration de milieux naturels dans ces quartiers les plus défavorisés, la mesure renaturation des villes et des villages a également précisé dans son cahier d'accompagnement comme critère de hiérarchisation des projets le niveau de vulnérabilité sociale du territoire sont notamment ciblées, les opérations de renaturation faisant partie de projets de territoires inscrits dans des dispositifs de requalification urbaine tels que les programmes de renouvellement urbains de l'ANRU (et spécifiquement les projets particulièrement vulnérables accompagnés dans le cadre de la démarche « quartiers résilients » de l'ANRU). L'inscription des opérations de renaturation candidates à la mesure, dans un projet d'EcoQuartier constitue également un critère de hiérarchisation afin de permettre l'émergence de véritables démonstrateurs écologiques.

- Déploiement d'une offre de prêts de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) particulièrement adaptée au financement des projets objets des subventions de la mesure renaturation des villes :
 - *Le Prêt Relance Verte* : permet notamment de financer les projets de long terme concourant à la transition écologique dans le domaine de la biodiversité : les projets visant à préserver (i) toutes les espèces vivantes, animales ou végétales ainsi que leur écosystème et (ii) les Solutions fondées sur la Nature (renaturation de territoire, site naturel de compensation environnementale, reconstitution de la continuité écologique...). Ce prêt est proposé pour des maturités de 25 à 50 ans au taux du Livret A + 0.60%.
 - *Le Prêt Renouvellement Urbain* : permet notamment de financer les projets d'aménagement urbain dans le cadre des programmes nationaux de Renouvellement Urbain PNRU/NPNRU (au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville), Action cœur de ville et Petites villes de demain (au sein des opérations de revitalisation territoriale). Ce prêt est proposé pour des maturités de 5 à 30 ans au taux du Livret A + 0.60%.
 - *L'Aqua Prêt* : permet notamment de financer les projets de désimperméabilisation dans le cadre de la prévention des inondations. Ce prêt est proposé pour des maturités de 25 à 50 ans au taux du Livret A + 0.60%.
- Formation, accompagnement et soutien technique des communes, en mobilisant les programmes territoriaux (ACV, PVD, France Ruralité, démarche ÉcoQuartier,...)

	<p>Les collectivités peuvent être accompagnées dans leurs objectifs de renaturation à travers les différents programmes territoriaux ou dispositifs nationaux tels que les programmes Actions cœur de ville, petites villes de demain ou EcoQuartier. Le Cerema, l’OFB et l’Ademe déploient également des outils d’aide à la décision pour la végétalisation des villes. Les conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE) apportent au quotidien des conseils aux élus territoriaux.</p> <p>- Promotion de la marque “Végétal local”</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'hectares renaturés subventionnés par la mesure (indicateur obligatoire de la mesure Renaturation des villes et des villages du Fonds vert) avec un objectif de renaturer 100 ha par an de 2023 à 2027 ⇒ Nombre de résidents ayant accès à l'espace de nature dans un rayon d'un kilomètre (estimation du porteur) (indicateur de la mesure Renaturation des villes et des villages)
<p>Action 2</p> <p>Pilote : MTECT/DHUP</p>	<p><u>Objectif</u> : Réviser le plan nature en ville en renforçant les objectifs de restauration et de désimperméabilisation</p> <p><u>Description de l’action :</u></p> <p>Lancé en 2009 dans le cadre du plan ville durable, le plan « restaurer la nature en ville » a permis d’accompagner de nombreuses actions, de capitaliser et de valoriser les bonnes pratiques, et d’approfondir les sujets liés à la nature en ville. Parmi les différentes actions menées dans le cadre du plan, les deux suivantes sont particulièrement emblématiques et perdurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude de l’association Plante&Cit� sur la place du v�g�tal et des espaces de nature dans les documents de planification (�tude PLAN) a �t� finalis�e en 2022. Cette �tude va permettre de rep�rer les bonnes pratiques, identifier les freins � la mise en �uvre de projet, et �laborer des recommandations op�rationnelles pour les porteurs de projet. L’objectif est de mieux accompagner les collectivités int�ress�es dans l’�laboration de leur plan « nature en ville ». - L’organisation chaque ann�e par Plante&Cit� d’une session du concours « Capitale fran�aise de la biodiversit� », qui cr�e une r�elle dynamique autour de la biodiversit� en ville et pousse les collectivités � progresser en valorisant les actions exemplaires et bonnes pratiques men�es autour de th�matiques (« Arbres et for�ts » pour l’ann�e 2023). <p>Les dispositions l�gislatives encouragent par ailleurs les collectivités � fixer des objectifs de renaturation et de d�simpermeabilisation dans leurs documents d’urbanisme (coefficient de pleine terre, coefficient de biotope par surface, trames vertes et bleues, zonage pluvial avec identification des secteurs o� des mesures doivent �tre prises pour limiter l’impermeabilisation des sols et assurer la ma�trise du d�bit et de l’�coulement des eaux pluviales et de ruissellement, identification des zones de renaturation pr�f�rentielle etc.).</p> <p>En compl�ment des aides « de droit commun » des Agences de l’eau, et des Offices de l’eau et avec la mesure « renaturation des villes et des villages » lanc�e dans le cadre du Fonds vert, l’Etat facilite la g�n�ralisation des op�rations de d�simpermeabilisation des sols en y contribuant financ�i�rement.</p>

	<p>Ces projets peuvent concerner la végétalisation de places ou espaces publics, la réouverture ou renaturation de cours d'eau ou de zones humides, la création de noues ou de zones d'infiltration des eaux pluviales etc. En augmentant la proportion de surfaces de pleine terre, ils permettent une infiltration des eaux à la parcelle qui permet de réduire les ruissellements donc de limiter les risques d'inondation, d'éviter la pollution des eaux pluviales et d'assurer naturellement les apports en eau de la végétation urbaine. En plus de l'apport de biodiversité dans les sols qu'ils apportent, les collectivités peuvent donc voir leurs coûts de gestion des eaux pluviales par rapport à une gestion classique via réseau d'eaux pluviales.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> ⇒ Nombre de m² désimperméabilisés (sous réserve – indicateur non obligatoire de la mesure Renaturation des villes et des villages)</p>
--	---

Mots-clés		
<p>Pression IPBES x Changement d'usage des terres et des mers <input type="checkbox"/> Surexploitation des ressources naturelles x Dérèglement climatique x Pollutions de l'eau, des sols et de l'air <input type="checkbox"/> Espèces exotiques envahissantes</p>	<p>Cible Cadre mondial <input type="checkbox"/> C01 Aménagement du territoire x C02 Restauration <input type="checkbox"/> C03 Aires protégées x C04 Conservation et restauration des espèces <input type="checkbox"/> C05 Surexploitation <input type="checkbox"/> C06 Espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> C07 Pollutions x C08 Changement climatique <input type="checkbox"/> C09 Utilisation durable des espèces sauvages <input type="checkbox"/> C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture</p>	<p>x C11 Solutions fondées sur la nature x C12 Nature en ville <input type="checkbox"/> C13 Partage des avantages <input type="checkbox"/> C14 Politiques publiques <input type="checkbox"/> C15 Entreprises <input type="checkbox"/> C16 Citoyens <input type="checkbox"/> C17 Biosécurité <input type="checkbox"/> C18 Incitations x C19 Financements <input type="checkbox"/> C20 Mobilisation et renforcement des capacités <input type="checkbox"/> C21 Connaissance <input type="checkbox"/> C22 Société inclusive <input type="checkbox"/> C23 Egalité femmes hommes</p>
<p>Public Cible x Etat x Opérateurs de l'Etat <input type="checkbox"/> Régions <input type="checkbox"/> Départements x EPCI x Communes <input type="checkbox"/> Entreprises x Acteurs financiers <input type="checkbox"/> Associations et fédérations x Citoyens</p>	<p>Milieux <input type="checkbox"/> Mers et océans <input type="checkbox"/> Littoral et zones côtières <input type="checkbox"/> Eau douce <input type="checkbox"/> Montagne <input type="checkbox"/> Forêts x Milieu urbain <input type="checkbox"/> Milieu agricole <input type="checkbox"/> Zones humides x Sols</p>	<p>Outre-mer x oui <input type="checkbox"/> non</p> <hr/> <p>Ministères et opérateurs</p>

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés	Lancement du fonds vert			Pérennisation du fonds			Bilan et ajustement	
Action 2 Réviser le plan nature en ville en renforçant les objectifs de restauration et de désimpermeabilisation	Analyse de l'étude PLAN avec Plante & Cité	Elaboration de propositions et début de mise en œuvre			Mise en œuvre de nouvelles propositions			